



Comité de vigilance de l'incinérateur

Soirée d'information

28 octobre 2008

Origine du comité

- Créé en 2005, suite aux consultations sur le Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Maintenant: une obligation
- Réponse à un besoin: prise en compte des multiples craintes

Mandat du comité

- Faire des recommandations sur la mise en oeuvre de mesures pour améliorer le fonctionnement des installations et pour atténuer ou supprimer leurs impacts
- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales

Mandat du comité (suite)

- Informer la population en lui transmettant tous les renseignements pertinents sur la gestion de l'incinérateur
- Possibilité de tenir une réunion publique par an

Un site internet: www.incinerateur.qc.ca

Composition du comité

Représentants avec droit de vote:

- Des conseils de quartier de Limoilou (3)
- Des groupes environnementaux (2)
- Du milieu socio-économique de l'arrondissement de Limoilou (1)
- Du conseil d'arrondissement de Limoilou (2)
- De l'exécutif de la ville (1)

Composition du comité (suite)

Représentants sans droit de vote

- Du service de l'environnement de la Ville (1)
- Du service des travaux publics de la Ville (1)
- De l'arrondissement de Limoilou (1)
- De la Santé publique (1)

But de la rencontre

- D'abord et avant tout : échanger
- Tout en transmettant de l'information
- Et rendre compte des premières années du comité de vigilance
- Présentations brèves pour laisser place à la discussion